

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 12 mars 2015

Présidence : Daniel Develey, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 4/2015 relatif à une demande de crédit de fr. 4'530'000.- destinée à financer la construction d'un parking de 72 places aux Vignettes et le réaménagement du parcage en plein air dans la zone Terreaux – Vignettes, avec modification de services,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le préavis no 4/2015 relatif à une demande de crédit de fr. 4'530'000.- destiné à financer la construction d'un parking de 72 places aux Vignettes et le réaménagement du parcage en plein air Terreaux – Vignettes, avec modification de services,
- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches en vue de la réalisation de ces travaux selon le présent préavis,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 4'530'000.- à cet effet,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de fr. 4'530'000.- nécessaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du plafond d'investissement voté pour la législature en cours,
- d'amortir cet investissement par un prélèvement de fr. 250'000.- sur le « Fonds construction parking », compte no 2820.00 du bilan,
- d'amortir cet investissement par un prélèvement de fr. 249'000.- sur le « Fonds routes et bâtiments », compte 2820.01 du bilan (montant constitué par les dispenses de construction de places de parc attribuées à ce fonds),
- d'amortir le solde de fr. 4'031'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de fr 134'400.- par année, montant auquel s'ajoutera un intérêt passif annuel

Ainsi délibéré en séance du 12 mars 2015

Le Président :
Daniel Develey

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire